

Macron au secours du patrimoine religieux



Guadeloupe, église Saint-André de Morné à l'Eau.

© Ocus Fondation du patrimoine.

Église Sant'Andrea di Granaggiolo à Ersa, Corse.

© Julien Angella/MyPhotoAgency/
Fondation du patrimoine.



« *Le patrimoine religieux est en plus mauvais état que le reste du patrimoine et nécessite donc des opérations dédiées.* »

ALEXANDRE GIUGLARIS, FUTUR DIRECTEUR DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

En déplacement à Semur-en-Auxois (Côte-d'Or), Emmanuel Macron a lancé vendredi 15 septembre une collecte nationale en faveur du patrimoine religieux portée par la Fondation du patrimoine. Une initiative dont les premiers bénéficiaires sont attendus pour avril.

PAR SARAH HUGOUNENO

Le patrimoine n'en finit pas d'occuper l'Élysée. Après le Loto du patrimoine et la mission Bern, Emmanuel Macron a répondu aux alarmes du rapport du Sénat publié en juillet 2022. Le texte mettait en garde face au constat d'un « *patrimoine religieux plus dégradé en milieu rural qu'en milieu urbain* ». Sur quelque 50 000 édifices religieux (chiffre théorique puisqu'il n'existe pas d'inventaire exhaustif), tous cultes confondus, l'Élysée estime que 3 000 à 5 000 présentent « *un état sanitaire faisant craindre pour leur sauvegarde dans les années qui viennent* ». « *Le patrimoine religieux est en plus mauvais état que le reste du patrimoine et nécessite donc des opérations dédiées*, abonde Alexandre Giuglaris, futur directeur de la Fondation du patrimoine, reconnue une fois de plus comme le bras armé efficace de la Rue de Valois puisque choisie pour porter cette collecte nationale. *Cela résulte de plusieurs facteurs dont la*





« Par son caractère plus systémique, cette initiative présidentielle reconnaît l'urgence du patrimoine religieux de proximité vue comme cause nationale. »

MAXIME CUMUNEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OBSERVATOIRE DU PATRIMOINE RELIGIEUX.

sécularisation de la société – moins fréquenté, le bâtiment est donc moins entretenu –, de la contrainte budgétaire des communes, mais aussi des fusions de communes qui se retrouvent propriétaires de deux ou trois édifices, en étant incapables de faire face... » Ce « mauvais état émeut les populations et accrédite l'idée d'un abandon de certains territoires contre lequel il convient de réagir », explique l'Élysée.

Villes de moins de 10 000 habitants

Dans la droite ligne du Sénat qui constatait que « les communes de plus de 10 000 habitants restent les moins exposées au risque de péril, sans doute en raison de leurs moyens humains et financiers supérieurs », ce sont les villes de moins de 10 000 habitants (20 000 en Outre-mer en raison d'une démographie urbaine plus importante) qui sont concernées. Leur édifice religieux ayant des besoins avérés de restauration et/ou de valorisation pourra candidater pour percevoir une partie des subsides de la collecte que la Fondation du patrimoine porte sur son site internet. Lancée pour 4 ans, la collecte ouvrant droit les deux premières années à 75% de déduction du montant du don des impôts sur le revenu dans la limite de 1000 €, espère réunir a minima à ce qui a été réuni pour Notre-Dame de Paris, soit 100 millions d'euros. Au final, ce seront un millier d'édifices (nombre de dossiers que les moyens humains de la Fondation peuvent raisonnablement supporter) propriété de personnes publiques, affectés ou non au culte, protégés ou non, qui en bénéficieront. *« Par son caractère plus systémique, cette initiative présidentielle reconnaît l'urgence du patrimoine religieux de proximité vue comme cause nationale, se réjouit Maxime Cumunel, secrétaire général de l'Observatoire du patrimoine religieux. Il faut aussi souligner la pertinence d'une initiative de long terme. Cela permet non seulement de rendre les résultats visibles dans un domaine où les travaux sont longs et de capitaliser sur l'opération en la faisant terminer lors du prochain mandat présidentiel. »* L'initiative veut s'ancrer dans la durée. *« Ce temps long est essentiel pour lancer une dynamique au long cours, poursuit Alexandre Giuglaris. Le choix de la Fondation pour porter l'opération permet ainsi de s'extraire des enjeux politiques, reconnaît notre capacité philanthropique et à identifier le patrimoine grâce aux bénévoles et à notre proximité avec les collectivités. Notre prix Sésame lancé en 2022 a fait la démonstration que le patrimoine religieux est un patrimoine vivant et permet de dépasser les clivages autour du culte. »*

Et la laïcité ?

« Clivages autour du culte », le résumé trahit un point de faiblesse du dispositif. La réduction des bénéficiaires aux seules personnes publiques, s'il inclut les édifices sous régime concordataire de l'Alsace, exclut quasiment d'office les synagogues ou temples protestants appartenant pour grande majorité aux



Église Notre-Dame, prieuré de La Charité-sur-Loire, dégradation par l'humidité, Nièvre.

© D Robert.

Lauréat du prix Sésame 2023.

Tiers lieu du Carmel d'Avignon, ancien carmel transformé en « maison de famille » afin d'accueillir différentes activités notamment sociales et culturelles en mêlant les générations.

© Tiers lieu du Carmel d'Avignon.





Lauréat du Prix Sésame 2023.
Le temple de
Gallargues-le-Montueux,
Gard.

© Photo Jacques Clauzel.

Chantier de restauration de la
Basilique Notre-Dame-de-
Bonne-Garde de Longpont-
sur-Orge, Essonne.

© NC.



associations culturelles. Indépendamment du fait que 90% du patrimoine religieux français est d'essence catholique, cette rupture en creux dans l'égalité des cultes pourrait paraître hasardeuse quelques semaines après le tollé sur l'abaya à l'école, et quelques jours avant la visite du pape à Marseille. « *La parole présidentielle assoit le caractère laïc de l'opération, rectifie la Fondation du patrimoine. De plus, rien n'interdit le donateur à utiliser les autres outils de la Fondation qui organise des souscriptions en faveur d'édifices d'autres cultes. L'angle n'est pas culturel mais territorial. En valorisant ce patrimoine, on conforte la dynamisation et l'attractivité des communes rurales* ». À trop vouloir réduire le débat sur la laïcité, on en oublierait que cette collecte dépasse son objet. Par effet d'entraînement, l'opération doit amener à considérer autrement le patrimoine de proximité et en promouvoir la valeur d'usage y compris par une vague de mesures de protection. « *Plus on parlera du patrimoine et de sa valorisation (seule gage de sa pérennité), plus les décideurs le connaîtront et donc le sauvegarderont, estime Maxime Cumunel. La prise de parole du Président est très importante à cet égard car elle aide à la prise de conscience et à lever les freins, y compris à l'adresse des entreprises traditionnellement frileuse sur un tel sujet.* »

« *L'angle n'est pas culturel mais territorial. En valorisant ce patrimoine, on conforte la dynamisation et l'attractivité des communes rurales.* »

FONDATION DU PATRIMOINE.

Synagogue de Benfeld,
Bas-Rhin.

© Photo Francis Meslet.

